

COMPTE RENDU DU 20 AOUT 2019

Date de convocation : 13 août 2019

Etaient présents : MMS FOSSARD Guy, HULMER, LEVAVASSEUR, LESAULNIER, Mme LERENARD, MMS COSTARD, SUZANNE, MMES HARDY, LOUAINTEUR

Pouvoir : M FOSSARD Pascal donne pouvoir à M Guy FOSSARD

Excusés : MMS LECLUSE, FOSSARD Pascal

Secrétaire de séance : MMELERENARD

DELIBERATION SDEAU 50 : ADHESION DU SIAEP BRECEY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu les statuts du Syndicat Départemental de l'eau de la Manche (Sdeau50) ;

Vu la délibération 2019/10 du comité syndical du SIAEP de Brécey en date du 13 juin 2019 décidant :

- Que le SIAEP de Brécey adhère à compter du 31 décembre 2019 au SDeau50 au titre de la compétence de l'article 6.2 des statuts du SDeau50,

- Que le SIAEP de Brécey adhère à compter du 31 décembre 2019 à la compétence de l'article 6.3 des statuts du SDeau50, transfère la totalité de sa compétence « eau potable » au SDeau50 à compter du 31 décembre 2019 et constitue le Conseil Local de l'Eau Potable Brécey,

Vu la délibération OC2019-07-04-02 du comité syndical du SDeau50 en date du 4 juillet 2019 acceptant la demande d'adhésion et de transfert de la compétence « eau potable » au 31 décembre 2019 du SIAEP de Brécey au Sdeau50,

Vu le courrier de Monsieur le Président du SDeau50 en date du 22 juillet 2019 sollicitant l'avis des collectivités et structures intercommunales membres du SDeau50 sur cette demande d'adhésion,

Considérant que les collectivités et structures intercommunales membres du SDeau50 doivent délibérer pour accepter l'adhésion du SIAEP de Brécey au SDeau50,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- D'émettre un avis favorable à la demande d'adhésion et de transfert de la compétence « eau potable au 31 décembre 2019 du SIAEP de Brécey au SDeau50.

LOCATION ASSELINSALLE DES FETES DU 22 JUIN : REMISE SUR TARIFICATION

Lors de la location de la salle le 22 juin dernier, un problème d'évacuation des eaux usées s'est produit entraînant une impossibilité d'utilisation des sanitaires.

A titre de dédommagement, le Conseil Municipal, décide de ne pas facturer le solde de la location (soit 54 €50), la consommation électrique restant due.

CHOIX LOCATAIRES T3 LOGEMENT ALTAVILLA

Après examen des dossiers, le Conseil Municipal décide d'attribuer le logement T3 à Monsieur Jim JAOUEN et à Mademoiselle Tifanie TAUPIN pour un loyer mensuel de 500 €. Monsieur le Maire ou un des Adjoints sont autorisés à signer les documents relatifs à ce bail.

Un panneau de douche va être installé afin d'éviter les projections d'eau sur les meubles environnants. Des problèmes récurrents d'humidité sont apparus dus à l'étanchéité des joints.

DEMANDE DE MONSIEUR PIERRE SAINT LES MESNILS

Monsieur Pierre SAINT a fait part à Monsieur le Maire de problèmes de fil cassé au niveau de ses parcelles. Il souhaiterait la mise en place d'une signalisation particulière. La commission se rendra sur place pour voir exactement où se situe le problème.

REPARATION CABANON LES ECOLES

Vu le mauvais état du cabanon de stockage des écoles, le Conseil Municipal décide l'achat de matériaux pour le restaurer. Un panneau en bois pour l'église sera pris en même temps, afin de confectionner une rampe pour la porte latérale pour faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite.

DEVIS MAT ET MIROIR SORTIE LA CAVE

En attente du devis demandé à URBASIGN. Prise en charge du dommage par les Assurances

COURRIER ET INFORMATION ACTION LA POSTE

Des problèmes de distribution de courrier avaient été signalés en juin. A l'initiative de la municipalité, des articles dans la presse sont parus à ce sujet. Monsieur le Maire présente au Conseil un nouveau courrier qui pourrait être envoyé directement à la Direction de la Poste. Après examen de celui-ci, le Conseil Municipal est d'accord pour le contenu et l'envoi en courrier recommandé.

PRESENTATION AVANT PROPOSITION DENOMINATION DES VOIES

Monsieur le Maire présente au Conseil la méthode utilisée pour nommer les voies ainsi que les noms choisis pour chacune d'elle. Une réunion avec la Poste va être organisée prochainement.

CREATION REGIE COMMUNALE

Accord de principe mais à revoir avec la Trésorerie pour de plus amples renseignements

PRIORISATION TRAVAUX

Les travaux définis comme prioritaires par le Conseil sont pour la voirie le chemin de l'Hôtel Rauline et le nouveau cimetière.

QUESTIONS DIVERSES

Aménagement Hôtel Benoist : subvention accordée par le Conseil Départemental pour un montant de 2 955 € au titre des amendes de police.

Demande point ramassage pour les lycées de Coutances : Réponse négative du Conseil Départemental car rallongement du trajet de 10 minutes

Toiture cantine : voir entreprise LECARDONNEL pour devis et demande à Coutances Mer et Bocage pour partage de la facture à définir

Rentrée Ecoles lundi 2 septembre : à prévoir comme d'habitude une petite manifestation

Lampes Flash : installation prévue avant la rentrée

PLUI : Un compte-rendu est fait des différents ateliers ayant eu lieu. Une vue cartographique du bourg est présentée définissant la zone à urbaniser.

Zonage assainissement réunion le 13 septembre- à revoir